

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2020

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF, Maire

Membres présents : Dominique DEOM, Etienne WILLIG & Edgar SCHUSTER-GREIB Adjoints, Alain BENNARA, Florent BERG, Pierre Gabriel BERG, Adeline ESSELIN, Éric GOBILLOT, Katia MARCHAL & Marc UNTEREINER.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 18 mai 2020, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

N° 57506-2020-04/01

Après avoir été élu au premier tour de scrutin à la majorité absolue, le maire propose aux conseillers municipaux de fixer le nombre des adjoints conformément aux articles L. 2122-1 & L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après délibération, le conseil municipal,

- décide de créer pour la durée de ce mandat trois postes d'adjoints,

Texte adopté à l'unanimité.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD

N° 57506-2020-04/02

Le Maire informe le conseil municipal que les conseillers communautaires devant représenter la commune de Niederstinzeln au sein du conseil de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud sont ceux énumérés dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints à savoir :

- délégué titulaire : SINTEFF Patrick
- délégué suppléant : DEOM Dominique

DECISION MODIFICATIVE – TRANSFERT DE CREDITS n°1

N° 57506-2020-04/03

Pour faire face aux dépenses et recettes d'investissement engagées, le conseil municipal, après délibération décide le transfert des crédits ci-après du budget communal :

- **Section d'investissement :**

- **Dépenses**

- article 166 : Refinancement de dette + 130 000 €
- article 1641 : Emprunt en euros - 130 000 €

- **Recettes**

- article 166 : refinancement de dette + 130 000 €
- article 1641 : Emprunt en euros - 130 000 €
- article 2031 chapitre 040 : Frais d'études - 1 080 €
- article 2031 chapitre 041 : Frais d'études + 1 080 €

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 21 h 00

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 26 mai 2020

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 26/05/2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, 26/05/2020

Le Maire :

Patrick SINTEFF